

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 MARS 2017

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 31 Mars 2017 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 mars 2017, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 56 058 830 dinars et un résultat net de la période de 523 461 dinars. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 31 Mars 2017, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n°5 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 128 252 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Au 31 mars 2017, l'abonnement de ladite contribution conjoncturelle s'élève à 26 654 DT.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant cette observation.

Tunis, 27 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

**ECC MAZARS
Borhen CHEBBI**

BILAN

Arrêté au 31/03/2017 en (DT)

	Libellé	Note	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
<u>ACTIFS</u>					
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	43 705 227,117	16 234 314,806	41 775 947,573
	a- Obligations et valeurs assimilées		41 073 736,317	16 234 314,806	40 759 128,473
	b- Titres OPCVM		2 631 490,800	0,000	1016819,100
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	12 328 160,925	5 287 547,216	10 998 541,099
	a- Placements monétaires		4 141 104,400	148 301,264	3 639 394,807
	b- Disponibilités		8 187 056,525	5 139 245,952	7 359 146,292
AC3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.4	25 441,644	39 386,220	40 623,288
TOTAL ACTIF			56 058 829,686	21 561 248,242	52 815 111,960
<u>PASSIF</u>			<u>229 369,434</u>	<u>60 175,527</u>	<u>152 159,021</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.5	182 620,799	41 000,831	119 825,394
PA 2	Autres créditeurs divers	3.6	46 748,635	19 174,696	32 333,627
<u>ACTIF NET</u>			<u>55 829 460,252</u>	<u>21 501 072,715</u>	<u>52 662 952,939</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.7	55 336 096,699	21 327 102,010	50 417 767,895
CP 2	<u>Sommes capitalisables</u>	3.8	<u>493 363,553</u>	<u>173 970,705</u>	<u>2 245 185,044</u>
	a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0,000	0,000	0,000
	b- Sommes capitalisables de l'exercice encours		493 363,553	173 970,705	2 245 185,044
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			56 058 829,686	21 561 248,242	52 815 111,960

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31/03/2017 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
PR 1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>560 108,811</u>	<u>125 619,800</u>	<u>1 729 875,444</u>
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		560 108,811	125 619,800	1 415 797,324
	Revenus des titres OPCVM		0,000	0,000	314 078,120
PR 2	<u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>101 859,309</u>	<u>49 321,658</u>	<u>399 069,937</u>
	<u>Total des revenus des placements</u>		<u>661 968,120</u>	<u>174 941,458</u>	<u>2 128 945,381</u>
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	3.9	<u>-122 874,660</u>	<u>-34 141,714</u>	<u>-355 284,159</u>
	<u>Revenu net des placements</u>		<u>539 093,460</u>	<u>140 799,744</u>	<u>1 773 661,222</u>
CH 2	<u>Autres charges</u>	3.10	-49 015,653	-9 799,801	-63 633,123
	<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>490 077,807</u>	<u>130 999,943</u>	<u>1 710 028,099</u>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		3 285,746	42 970,762	535 156,945
	<u>Sommes capitalisables de la période</u>		<u>493 363,553</u>	<u>173 970,705</u>	<u>2 245 185,044</u>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-3 285,746	-42 970,762	-535 156,945
	<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		28 145,976	3 596,000	44 820,349
	<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		5 237,124	2 538,680	-245 454,659
	<u>Frais de négociation de titres</u>		0,000	-1 712,030	-28 483,991
	<u>Résultat net de la période</u>		<u>523 460,907</u>	<u>135 422,593</u>	<u>1 480 909,798</u>

VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/03/2017 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>523 460,907</u>	<u>135 422,593</u>	<u>1 480 909,798</u>
a- Résultat d'exploitation	490 077,807	130 999,943	1 710 028,099
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	28 145,976	3 596,000	44 820,349
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	5 237,124	2 538,680	-245 454,659
d- Frais de négociation de titres	0,000	-1 712,030	-28 483,991
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>2 643 046,406</u>	<u>20 038 960,363</u>	<u>49 855 353,382</u>
a- Souscriptions	16 943 624,945	27 777 465,643	80 430 666,008
- Capital	17 727 100,000	30 134 800,000	86 496 000,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	-783 475,055	-2 357 334,357	-6 065 333,992
b- Rachats	14 300 578,539	7 738 505,280	30 575 312,626
- Capital	14 954 800,000	8 365 100,000	32 659 100,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	-654 221,461	-626 594,720	-2 083 787,374
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 166 507,313	20 174 382,956	51 336 263,180
<u>AN4- Actif Net</u>			
a- En début de période	52 662 952,939	1 326 689,759	1 326 689,759
b- En fin de période	55 829 460,252	21 501 072,715	52 662 952,939
<u>AN5- Nombre d'actions</u>			
a- En début de période	552 810	14 441	14 441
b- En fin de période	580 533	232 138	552 810
VALEUR LIQUIDATIVE	96,169	92,621	95,264
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,85%	3,29%	3,70%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31-03-2017

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est une SICAV, créée en 1998 sous la forme de SICAV MIXTE puis devenue SICAV OBLIGATAIRE depuis le 1er janvier 2016.

Les états financiers arrêtés au 31-03-2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 mars 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements en titres OPCVM sont évalués en dates d'arrêts à leurs valeurs liquidatives à la date du 31-03-2017.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-03-2017 d'obligations, valeurs assimilées et titres OPCVM. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

LIBELLE		31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Emprunts d'Etat	(1)	24 754 244,164	9 287 220,639	24 493 872,933
Obligations des Sociétés	(2)	16 319 492,153	6 947 094,167	16 265 255,540
Titres d'OPCVM	(3)	2 631 490,800	0,000	1 016 819,100
Total		43 705 227,117	16 234 314,806	41 775 947,573

(1) Emprunts d'Etat :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% de l'Actif
Emprunts d'Etat		23 886 232,000	24 754 244,164	44,16%
BTA 03-2026	2 000	1 830 400,000	1 843 987,663	3,29%
BTA-04-2028	9 000	8 678 800,000	9 164 387,003	16,35%
BTA072017	700	699 580,000	727 261,170	1,30%
BTA082022	50	47 700,000	49 569,877	0,09%
BTA-10-2026	13 000	12 629 752,000	12 969 038,451	23,13%

(2) Obligations des sociétés :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% de l'Actif
<u>Obligations des Sociétés</u>		<u>15 901 427,000</u>	<u>16 319 492,153</u>	<u>29,11%</u>
ATTIJARI BANK SUB 2015	30 000	2 400 000,000	2 459 556,821	4,39%
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	400	16 000,000	16 319,123	0,03%
ATTIJARI LEASE 2015-1	500	40 000,000	42 292,077	0,08%
ATTIJARI LEASE SUB 2014-A	500	30 000,000	30 473,425	0,05%
BNASUB09	1 700	90 627,000	94 477,729	0,17%
BTE 2016-A 7.4%	10 000	1 000 000,000	1 010 704,658	1,80%
CIL 2016-1- 7.5%	20 000	2 000 000,000	2 105 205,479	3,76%
CIL2013/1-A 7%	400	16 000,000	16 284,756	0,03%
CIL2015-1 T 7.65%	300	24 000,000	25 166,992	0,04%
CIL2015-2 T 7.65%	10 000	800 000,000	820 522,959	1,46%
HL 2015-2 A7.65%	19 660	1 572 800,000	1 573 854,854	2,81%
HL 2016-1 7.65%	5 000	500 000,000	523 222,466	0,93%
HL 2016-2 7.65%	10 000	1 000 000,000	1 020 791,233	1,82%
TLS2015-2	20 000	1 600 000,000	1 607 364,384	2,87%
TLS2016-1	15 000	1 500 000,000	1 589 013,698	2,83%
UBCI 2013	800	64 000,000	66 909,282	0,12%
UIB SUB 2016-A 7.4%	20 000	2 000 000,000	2 027 572,602	3,62%
UIB SUB 2015	10 600	848 000,000	887 473,588	1,58%
UNIFACTOR 2015-A 7.45%	5 000	400 000,000	402 286,027	0,72%

(3) Titres OPCVM :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% de l'Actif
<u>Titres OPCVM</u>		<u>2 622 562,475</u>	<u>2 631 490,800</u>	<u>4,69%</u>
Union Financière ALYSSA SICAV	25 400	2 622 562,475	2 631 490,800	4,69%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.17 au 31.03.2017	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>314 078,120</u>
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	<u>560 108,811</u>	<u>125 619,800</u>	<u>1 415 797,324</u>
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	315 231,231	71 906,915	813 637,904
Revenus des obligations privées	244 877,580	53 712,885	602 159,420
TOTAL	560 108,811	125 619,800	1 729 875,444

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2017 à 12 328 160,925 DT et s'analyse comme suit :

		31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	4 141 104,400	148 301,264	3 639 394,807	7,39%
Disponibilités	(2)	8 187 056,525	5 139 245,952	7 359 146,292	14,60%
Total		12 328 160,925	5 287 547,216	10 998 541,099	21,99%

(1) Placements monétaires :

a- Bons de trésor à court terme

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2017	% de l'Actif
BTCT 02-01-2018	150	27/12/2016	142 887,648	144 292,600	0,26%
Total placement BTCT			142 887,648	144 292,600	0,26%

b- Certificats de dépôt

Emetteur	Taux de Rémunération	Durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2017	% de l'Actif
UBCI	4,29%	20 jours	13/03/2017	499 048,933	499 952,339	0,89%
UBCI	4,29%	20 jours	14/03/2017	499 048,933	499 904,689	0,89%
UBCI	4,29%	20 jours	15/03/2017	499 048,933	499 857,051	0,89%
UBCI	4,29%	20 jours	16/03/2017	499 048,933	499 809,423	0,89%
UBCI	4,29%	20 jours	17/03/2017	499 048,933	499 761,808	0,89%
UBCI	4,29%	20 jours	27/03/2017	499 048,933	499 286,275	0,89%
UBCI	4,29%	20 jours	30/03/2017	499 048,933	499 143,836	0,89%
UBCI	4,29%	20 jours	31/03/2017	499 048,933	499 096,379	0,89%
Total placement certificats de dépôt				3 992 391,464	3 996 811,800	7,13%

(2) Disponibilités :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Dépôts à terme	3 500 000,000	5 000 000,000	3 500 000,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	6 953,973	22 618,412	10 471,561
Intérêts courus/DAV (POT)	30 898,893	12 930,283	27 023,216
Avoirs en banque	4 649 203,659	103 697,257	3 821 651,515
Total	8 187 056,525	5 139 245,952	7 359 146,292

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Intérêts des bons de trésor à court terme	1 331,858	1 510,836	1 769,178
Intérêts des certificats de dépôts	39 192,333	12 262,127	132 354,759
Intérêts des dépôts à terme	61 335,118	35 548,695	264 946,000
TOTAL	101 859,309	49 321,658	399 069,937

3.3 –Créances d'exploitations :

	Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
AC 3	Créances d'exploitations	0,000	0,000	0,000
	Intérêts à recevoir	1 875,288	1 875,288	1 875,288
	Obligations amorties BATAM	80 000,000	80 000,000	80 000,000
	DE sur obligations amorties BATAM	-81 875,288	-81 875,288	-81 875,288

3.4 –Autres actifs:

	Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
AC 4	Autres Actifs	25 441,644	39 386,220	40 623,288
	RS sur BTA	25 441,644	39 386,220	40 623,288

3.5 –Opérateurs créditeurs:

	Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
PA 1	Opérateurs créditeurs	182 620,799	41 000,831	119 825,394
	Frais de gestionnaire	54 610,960	15 174,593	53 256,196
	Frais de dépositaire	26 966,501	5 173,188	13 313,761
	Frais des distributeurs	101 043,338	20 653,050	53 255,437

3.6 – Autres créditeurs divers:

	Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
PA 2	Autres créditeurs divers	46 748,635	19 174,696	32 333,627
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	0,000	16 941,258
	Redevance CMF	4 744,745	1 998,835	4 492,206
	Contribution conjoncturelle 7.5%	26 653,793	0,000	0,000
	Charges à payer sur l'exercice en cours	15 350,097	17 175,861	10 900,163

3.7 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2016	
* Montant en nominal	55 281 000
* Nombre de titres	552 810
* Nombre d'actionnaires	286
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	17 727 100
* Nombre de titres émis	177 271
Rachats effectués	
* Montant en nominal	14 954 800
* Nombre de titres rachetés	149 548
Capital au 31/03/2017	
* Montant en nominal	58 053 300
* Nombre de titres	580 533
* Nombre d'actionnaires	293

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017 s'élève à 3 166 507,313 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV au 31/03/2017 est de 580 533 contre 552 810 au 31/12/2016.

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
Capital début de période au 31/12/2016	50 417 767,895	50 417 767,895
Souscriptions de la période	17 727 100,000	17 727 100,000
Rachats de la période	-14 954 800,000	-14 954 800,000
Autres mouvements	2 146 028,804	2 639 392,357
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	28 145,976	28 145,976
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	5 237,124	5 237,124
- Frais de négociation de titres	0,000	0,000
- Régularisation sommes capitalisables	-258 194,633	-258 194,633
- Résultat de l'exercice antérieur	2 245 185,044	2 245 185,044
- Régularisation de résultat de l'exercice antérieur	125 655,293	125 655,293
- Sommes capitalisables		493 363,553
Montant fin de période au 31/03/2017	55 336 096,699	55 829 460,252

3.8 Sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables au 31/03/2017 s'élèvent à 493 363,553 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	0,000	0,000	0,000
Résultat d'exploitation	490 077,807	130 999,943	1 710 028,099
Régularisation du résultat d'exploitation	3 285,746	42 970,762	535 156,945
Total	493 363,553	173 970,705	2 245 185,044

3.9 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libellé	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>122 874,660</u>	<u>34 141,714</u>	<u>355 284,159</u>
Rémunération du gestionnaire	54 610,960	15 174,093	157 904,067
Rémunération du dépositaire	13 652,740	3 793,528	39 476,025
Rémunération des distributeurs	54 610,960	15 174,093	157 904,067

3.10 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libellé	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>CH 2 Autres charges</u>	<u>49 015,653</u>	<u>9 799,801</u>	<u>63 633,123</u>
Redevance CMF	13 652,740	3 793,528	39 476,025
Contribution conjoncturelle 7,5%	26 653,793	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	8 709,120	6 006,273	24 157,098

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

<u>Libellé</u>	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Abonnement des charges budgétisées	<u>8 709,120</u>	<u>6 006,273</u>	<u>24 157,098</u>
Taxes	2 244,255	56,373	226,729
Frais bancaires	27,173	28,228	113,534
Publication BO CMF	469,849	485,284	1 951,800
Honoraires CAC	1 656,986	1 670,944	6 720,500
Frais AGO et publications	1 263,035	667,171	2 683,346
Jetons de Présence	2 958,904	2 983,607	12 000,000
Alpha mena	88,890	0,000	0,000
Autres	0,028	114,666	461,189

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle SALAMMBO SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI FINANCE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des états financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV confie à l'UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

-L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles SALAMMBO SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,4% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

5. AUTRES INFORMATIONS

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 128 252 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Au 31 mars 2017, l'abonnement de ladite contribution conjoncturelle s'élève à 26 653,793 DT.